

## CCTP

- Travaux de remise en état des surfaces  
EHPAD Perréal et Cazouls



# SOMMAIRE

- I. PRESENTATION GENERALE DU PROJET**
- II. DESCRIPTION GENERALE**
- III. PROGRAMME DES BESOINS**
- IV. PROGRAMMES TECHNIQUES**
- V. DESCRIPTION SOMMAIRE DES OUVRAGES**

# **I – PRESENTATION GENERALE DU PROJET**

La présente consultation de travaux a pour objet la remise en état des surfaces Perréal et Cazouls **concernant les peintures et les protections murales.**

EHPAD

Tous les travaux bâtiment doivent être conformes à la réglementation en vigueur et suivant les règles de sécurité. L'établissement relève :

- de la réglementation Type U et J
- des dispositions générales applicables aux ERP

## **→ ETAT DES LIEUX**

EHPAD PEREAL 2 Boulevard Ernest Perréal 34500 BEZIERS

EHPAD CAZOULS 9 Avenue du Péras 34370 CAZOULS LES BEZIERS

**Une visite préalable est obligatoire afin d'appréhender l'état des lieux et prendre en compte les contraintes de déroulement des travaux (Cf. fiche hygiène et sécurité).  
Une attestation de visite sera délivrée à cette occasion.  
Cette dernière sera remise avec le dossier des offres.**

# **II – PROGRAMME DES BESOINS**

Principalement, les travaux prévus au présent document concernent la mise en état des surfaces de certains locaux en peinture (CCTP) **avec reprise des supports dégradés** (trous placoplatre , peinture écaillées, cimaises arrachées à refixer, toile de verre, etc....

## **→ LOCAUX CONCERNE**

**Service PERCALINES**  
**Service CALICOTS**  
**Service CAZOULS**  
**Service PINEDE UHR**  
**Service AJA**  
**Service PINEDE 1**  
**Service PINEDE 2**  
**Service TISSERANDS**  
**Service ORFEVRES**  
**Service BRODEURS**

### **III – PROGRAMME TECHNIQUE**

#### **1) ETENDUE DES PRESTATIONS**

Les travaux sont réalisés sur des ouvrages existants. Toutes les précautions seront prises pour ne causer aucun dégât à ces ouvrages (ouvrages mitoyens).

L'activité des services de L'ESPACE PERRAL devra se poursuivre sans gêne pour ses utilisateurs. Les travaux pourront être si besoins programmés en dehors des heures ouvrés, ou selon les horaire d'activités disponible de l'activité hospitalière

L'entrepreneur aura à charge de programmer avec la Direction des Services Techniques toutes interruptions et/ou coupures sur les réseaux (eau, électricité, fluides, etc...).

Une éventuelle incompatibilité due aux bruits, aux poussières, etc..., peut amener la Direction des Services Techniques à interrompre l'activité momentanée du chantier sans préjudice financier pour l'entreprise.

#### **2) CONSISTANCE DES TRAVAUX**

Le titulaire doit réaliser la préparation des supports en vue de la mise en peinture :

- Préparation de toutes les surfaces y compris reprise partielle des supports (trous, dégradations diverses du placo, reprise toile de verre, etc...).
- Une reconnaissance des lieux est nécessaire pour déterminer la nature de la préparation.

☞ A titre d'exemple :

- brossage, lessivage et ponçage
  - rebouchage, révision, enduisage, plâtre, etc...
- si nécessaire une couche de fixateur
- si nécessaire dans les zones où la toile de verre est à réparer : fibre conservée

et remise en état.

- si nécessaire dépose et repose des cimaises arrachées, idem pour le couvre-joints de dilatation verticaux, seront lasurés ou peints.

- Toutes les surfaces seront peintes et devront satisfaire aux divers essais D.T.U., suivant une classification par 3 grandes familles de locaux (suivant supports).
- Les produits utilisés seront de marque et de réputation établies, telles que SIKKENS, CORONA ou similaires, sans odeur.
- La peinture des murs, portes, cadres, etc..., devra être lessivable y compris les équipements et supports des tuyaux, radiateurs, gaines, etc..., lorsqu'ils sont apparents.
- Les protections murales pvc seront de type gerflor ,cs France ou similaire épaisseur 2.5 mm anti chocs classé M1

Afin d'éviter tous risques d'aspergillose (lié au ponçage) dans les locaux occupés les portes des salles de d'eau seront traitées hors des chambres.

**☞ A LA LIVRAISON LES ENTREPRISES DOIVENT LE PARFAIT NETTOYAGE DU CHANTIER**

## LOCALISATIONS

- PERCALINES

J 1-9 réfection sol souple

- CALICOTS

I 2 -1 : peinture salle d'animation

I 2-15 i 2-16 : salle à manger peinture murs

- AJA

Office peinture murs

- CAZOULS

Pose protection angle chambres : 10,11,12,15

Secteur fermé : Locaux commun peinture 7 blocs portes

Chambre 53 : Peinture des murs et bloc porte chambre

Secteur fermé : peinture murs circulation

Ch 4et 7 : peinture complète

- PINEDE UHR

Ch F2 : peinture complète

- PINEDE 1

Ch 2.10,2.11 : peinture tête de lit + panneau couloir

Ch 2.12 : sol salle d'eau (contre pente)

Ch 2.13 : peinture mur tv +entrée

Ch 2.14,2.15 : peinture bloc porte

Ch 2.15 : réfection sol souple

Ch 2.03 : peinture mur tv + réfection sol souple

Ch 2.08 : peinture mur tv + coté salle d'eau

Ch 114 : peinture mur tv + tête de lit

Ch 113 : peinture mur tv + entée

Ch 112 : peinture mur tête de lit

Ch 104 : peinture mur tête de lit + entrée + pose angle pvc

Ch 106 : peinture mur tête de lit

Ch 103 : peinture mur tv +entée

Ch 115 : peintrue mur tv

- **PINEDE 2**

ch E7 : peinture murs entrée  
ch E9 : peinture 3 murs  
ch C4 : peinture tête de lit  
ch C10 : peinture mur tv  
ch D2 : peinture mur tv  
ch D7 : peinture mur tv +entrée  
ch D8 : peinture mur tête de lit +raccord sol

- **TISSERANDS**

Aile A : murs bouclier pose protection murale h 1.30m

- **ORFEVRES**

Aile A : murs bouclier pose protection murale h 1.30m

- **BRODEURS**

Aile C : murs bouclier pose protection murale h 1.30m

→ **Seront prévus et chiffrés dans l'offre :**

- Toutes les mesures nécessaires à la sécurité collective, conformément aux recommandations de la commission de sécurité de la chambre syndicale nationale.
- Toutes les prestations de montage et frais afférents aux matériaux et matériels, etc...
- Enlèvement des déchets et nettoyages
- Protection des ouvrages existants pendant la durée des travaux.

Le titulaire devra procéder aux divers essais nécessaires permettant d'apprécier la bonne exécution de ses travaux.

Le titulaire devra obtenir un permis de feu avant travaux nécessitant l'emploi du chalumeau ou appareils thermiques (se rapprocher des Services Techniques la veille de l'exécution des travaux.

### 3) **OBLIGATIONS du titulaire**

Respect des contraintes d'accès du site, des contraintes horaires, pour travaux bruyants, des plages horaires pour approvisionnement des matériaux.

**Ces travaux seront à réaliser du 30 juin 2025 au 01 aout 2025.**

# **HYGIENE ET SECURITE**

**Les entreprises seront tenues de prendre à leur charge toutes les mesures de sécurité et d'hygiène nécessaires au respect des textes réglementaires.**

## **⊗ RESPECT D'HYGIENE**

- Fermer l'espace occupé par le chantier
- Maintenir constamment le chantier et les circuits d'évacuation des gravats en état convenable de propreté.
- Eviter toutes les nuisances (bruits, poussières, etc....)

## **⊗ RESPECT DES CONSIGNES DE SECURITE**

- Sécurité Incendie :
- **Pour tout point chaud, un permis de feu doit être retiré auprès du service Sécurité ainsi que pour toute intervention sur les organes de mise en sécurité et de protection.**

## **⊗ RESPECT DES CONSIGNES PARTICULIERES DU CHANTIER**

- Toutes interventions sur les réseaux devront être d'un commun accord, programmées avec un responsable de la Direction des Services Techniques du Centre Hospitalier.
- L'amplitude horaire sera définie pour chaque opération ainsi que les accès, stationnement, etc....

**TOUS LES LOCAUX ET ZONES SONT IDENTIFIER PAR DES PLAQUES DE MAINTENANCES COLLEES. CELLES-CI DEMEURERONT EN ETAT D'ORIGINE.**